



Commission Européenne
Monsieur Matthias RUETE
Directeur Général
DG Energie et Transports
RTE-T
B-1049 Bruxelles

Objet : Révision TEN-T 2010

Monsieur le Directeur Général,

A l'heure de la révision du schéma européen des transports et des élections au Parlement européen, il m'a semblé très important d'attirer votre attention sur la situation toujours préoccupante de la circulation des biens et des personnes dans les régions du Sud ouest européen et en particulier entre la France et l'Espagne au droit des Pyrénées.

Cette zone est une des plus congestionnées d'Europe avec plus de 6 millions de poids lourds par an et le massif pyrénéen demeure l'une des dernières frontières intérieures rendant très difficiles les échanges transfrontaliers et notamment les relations entre Toulouse et l'Espagne voisine.

Cette situation amenuise gravement l'accessibilité de la métropole de Midi-Pyrénées, la plus grande région de France et il est avéré qu'en raison de ce système de transport insuffisant, les échanges économiques entre le sud ouest français et les régions du nord de l'Espagne, en particulier au centre de la chaîne ne peuvent se développer.

Deux projets majeurs pour nos régions concentrent toutes nos préoccupations : le projet n°16 Algeciras-Madrid-Paris et le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse-Narbonne.

Tous deux complémentaires des projets ferroviaires prévus sur les côtes atlantique et méditerranée (projet n°3), ils ont besoin du soutien infaillible de l'Europe, faute de quoi nous craignons qu'ils ne soient réalisés trop tard, entraînant une marginalisation croissante de nos territoires non desservis, tandis que d'autres, déjà bien dotés en infrastructures continueront de progresser économiquement et démographiquement.

Vous trouverez ci-joint deux notes consacrées à chacun de ces projets présentant les études en cours, les priorités et les soutiens locaux.

En résumé, quatre actions prioritaires et déterminantes sont attendues des instances européennes :

- Accorder des financements conséquents (30 à 50%) concentrés sur les maillons transfrontaliers, toujours plus difficiles à réaliser.
- Inscrire la LGV Bordeaux-Toulouse-Narbonne au schéma européen des transports au titre de la connexion de Toulouse et Midi-Pyrénées à l'Espagne.
- Redéfinir le projet n°16 comme projet mixte voyageurs/marchandises conformément à la définition espagnole du projet (actuellement il s'agit d'un projet uniquement fret).
- Nommer rapidement un coordonnateur européen pour le projet n°16 à l'instar des autres grands projets transfrontaliers et pousser la France et l'Espagne à mettre en place sans délai le GEIE d'étude du Nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-Louis Chauzy

